COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS ROUSSILLONNAIS

COMPTE-RENDU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU MERCREDI 9 MARS 2011

MEMBRES PRESENTS :

AGNIN	MM. MONTEYREMARD, ASTRUC
ANJOU	Mme FENOY
ASSIEU	M. MONNET
AUBERIVES SUR VAREZE	Mme BERNARD, M.RONZEL
BOUGE CHAMBALUD	M. FORCHERON
CHANAS	MM. GUERRY, MALATRAIT, BOUCHERAND
LA CHAPELLE DE SURIEU	M. GIRARD
CHEYSSIEU	MM. BONNETON, COUTURIER
CLONAS SUR VAREZE	Mme BADIN
PEAGE DE ROUSSILLON	Mmes MASSON, DAMIAN, MM.GABET, JULLION, MARTINEZ P, CHASSAING
LES ROCHES DE CONDRIEU	Mme DUGUA-MARTINEZ, M. CONTAMIN
ROUSSILLON	M. BERTHOUARD, Mmes DIHL, XAVIER, MM. BARRIER, BEDIAT, LERICQ, TAALBA
SABLONS	Mme DI BIN, M. THOMAS
ST ALBAN DU RHONE	M. CHAMBON
ST CLAIR DU RHONE	M. NEMOZ, Mmes DUPENT, GUILLON, M. MEYRAND
SAINT MAURICE L'EXIL	M. CHARVET, Mme HOLT, MM. CLOIX, FABBRI, CHAVANON, MARTINEZ D, MONDANGE
SAINT PRIM	M. BARRAUD
ST ROMAIN DE SURIEU	MM. MOUCHIROUD, VINCENDON
SALAISE SUR SANNE	M. CROUAIL, Mmes MEDINA, GIRAUD, MM. VIAL, FRAYSSE
SONNAY	MM. GELAS, PRAS
VERNIOZ	M. SCHRICKE
VILLE SOUS ANJOU	M. THIVOLLE

EXCUSES AVEC POUVOIR : M. ROZIER à Mme FENOY, M.MONIN à M. MONNET, M. GALERA à M. FORCHERON, M. GONTARD à M. GIRARD, M. VILLEMAGNE à M. JULLION, Mme RICHOUX à M. CHARVET, M. JARRET à M. CHAMBON, M. ESSON à M. NEMOZ, M. ROUX à M. SCHRICKE, M. SATRE à M. THIVOLLE.

EXCUSES : MM. LONGEAN, GERIN.

M. Alain BARRIER a été élu secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du 9 février dernier n'appelle pas d'observations. Francis Charvet aborde ensuite les divers points de l'ordre du jour.

1/ Débat d'orientation budgétaire (DOB) 2011.

→Serge Rault présente les tableaux du DOB 2011 joints à la présente note qui font ressortir les points suivants :

- Recettes de fonctionnement : un réalisé 2010 légèrement supérieur au prévisionnel avec un projet de recettes 2011 maintenues au niveau de 2010 dans l'attente de la notification des recettes fiscales 2011.
- Dépenses de fonctionnement : un réalisé 2010 légèrement en deça du prévisionnel et des progressions sur 2011 de 12 % pour les charges à caractère général et 10 % pour les charges de personnel, prenant en compte les nouvelles compétences : transports, CPEF…Les crédits de la DSC sont maintenus au niveau 2010 dans l'attente de la connaissance des recettes 2011 et de la détermination des critères de répartition 2011 rendue nécessaire par le changement de structure des recettes de la CCPR.
- Un disponible de la section de fonctionnement confortable, supérieur à 3 M €, établi sans progression des recettes 2011.
- Section d'investissement : un report de plus de 6 M € de recettes 2010 correspondant à un montant légèrement inférieur (5 862 000 €) de dépenses 2010 reportées sur 2011.
  Des projets d'investissements nouveaux 2011 déjà validés pour la plupart par le conseil communautaire et couverts par les fonds propres de la CCPR.
- En conclusion, une première analyse du budget 2011 qui ne soulève pas de réelles inquiétudes.

Il sera cependant essentiel d'engager une réflexion plus poussée sur la politique fiscale de la CCPR lorsque l'ensemble des données financières aura été transmis par l'Etat, notamment sur l'instauration de la taxe sur le foncier bâti qui prend également en compte le bâti économique.

→Plusieurs interventions sont faites à l'issue de cette présentation :

- Denis Chambon interroge sur la capacité de la CCPR à engager d'importants projets dans le futur en raison des dépenses de fonctionnement incompressibles et de l'évolution des recettes fiscales. Il est répondu que les dépenses de fonctionnement sont maîtrisées ; l'exercice 2011 prend en charge l'intégralité de la compétence logement et une partie de la compétence transport. L'autofinancement reste confortable, l'endettement très faible. Le pays roussillonnais est par ailleurs promis à un développement économique et démographique qui dégagera forcément de nouvelles recettes. La CCPR conserve donc de réelles capacités pour le futur.
- Alain Barrier relève l'importance des restes à réaliser et demande si ce report peut être lié à un manque d'agents pour suivre ces dossiers.
  Il est répondu que ce n'est pas le cas. Les motifs de reports sont variables. Ils s'expliquent parfois par des raisons techniques indépendantes des services (piscine Kirakossian, locaux du conservatoire de Saint Clair, giratoire …), parfois par une volonté politique d'inscrire les crédits pour affirmer l'engagement de la CCPR (aires d'accueil…). La situation devrait d'ailleurs être différente en 2012 avec des reports bien inférieurs.
- Josiane Xavier note l'absence de participation de la CCPR au budget de la ZIP. Il est répondu que cette participation sera couverte pendant plusieurs années par la vente des terrains CCPR au syndicat mixte.
- Vincent Couturier évoque le projet de création d'une nouvelle déchetterie sur le sud du territoire pour lequel aucun crédit n'est inscrit. Francis Charvet répond que cette création, qui sera très vite indispensable notamment avec le déplacement du pont rail

de Chanas qui va entraîner la fermeture de la déchetterie de Sablons, reste conditionné au choix d'un site d'implantation.

- André Mondange constate que la CCPR conserve de bonnes capacités financières du fait du faible niveau de ses emprunts.
- Patrick Bediat note qu'il est important de prendre en compte les charges de fonctionnement lors du choix des investissements. Il relève que les interventions de la CCPR restent encore un peu déséquilibrées du fait de la place importante réservée à la voirie qui s'explique par l'histoire des compétences communautaires. Il sera donc important de définir les priorités pour le futur.
- Marc Antoine Chassaing envisage la création d'une commission des finances. Francis Charvet répond que les questions financières sont traitées par le bureau, élargi aux maires des communes non représentées au sein de cette instance pour les questions les plus importantes.
- Olga Damian précise qu'il convient de remplacer « planning familial » par « Centre de Planification et d'Education Familiale ».
- Francis Charvet conclut ce débat en rappelant la longueur des procédures administratives qui peut également expliquer l'importance des restes à réaliser. Il reste optimiste sur l'état des finances communautaires et précise que ce débat financier sera repris de manière plus précise lors du vote du BP 2011 en avril prochain.

2/ Programme Local de l'Habitat.

- Marcel Berthouard introduit le débat sur le PLH en rappelant que le document voté par le conseil communautaire dans sa séance du 17 novembre dernier a été transmis pour avis aux 22 communes de la CCPR, au SCOT des Rives du Rhône, à l'Etat, aux Conseils Régional et Général.

  - Les communes de Sablons et Vernioz ont rendu un avis défavorable ; les 20 autres communes émettent un avis favorable.
  - Le syndicat mixte des Rives du Rhône considère que le projet de PLH répond aux grands objectifs du SCOT. Il a également formulé quelques recommandations auxquelles des réponses ont été apportées.
  - Les réponses de l'Etat, des Conseils Régional et Général n'ont pas remis en cause le document.

- Pour répondre aux observations émises par les partenaires de la CCPR, des corrections, principalement des précisions, ont été formulées.
- Pierre-Yves Duc fait une présentation des actions du PLH :

- Réalisation d'un programme de 584 logements locatifs publics.
- Organisation d'une filière « logement public abordable » pour réduire les coûts de constructions et des charges pour les locataires.
- Mobilisation et optimisation de la ressource foncière par les PLU.
- Aide financière à la production de logements locatifs publics PLUS et PLAI.
- OPAH : objectif annuel de 15 logements propriétaires bailleurs et 33 logements propriétaires occupants.
- Aide à l'accession sociale avec un objectif de 60 logements aidés sur la durée du PLH.
- Aide aux jeunes dans l'accès au logement (proposition de 30 % de petits logements dans les programmes sociaux).
- Organisation de la lutte contre l'Habitat indigne avec un élu référent par commune.
- Organisation de l'offre en hébergement d'urgence ou temporaire.
- Achèvement du schéma départemental des aires d'accueil des gens du voyage.
- Adaptation du dispositif de fonctionnement et suivi du CLH.

- Budget annuel PLH pour la CCPR : 530 240 €.

- Plusieurs interventions sont faites à l'issue de cet exposé :
  - En réponse à une interrogation de Gilles Vial, il est précisé que l'aide technique aux problèmes d'habitat insalubre est apportée par H&D Conseils dans le cadre de l'OPAH.
  - Denis Chambon demande quelles mesures sont prises pour le logement des jeunes. Pierre-Yves Duc fait état notamment des logements adaptés (taille des logements) et des aides à l'accession sociale.
  - Marcel Berthouard aborde l'action de l'UMIJ pour les jeunes les plus en difficultés dans la recherche de logements. Il note également qu'on ne mesure pas forcément la chance d'habiter un territoire riche ce qui permet de mener des politiques ambitieuses dans le logement et les transports. Les aides de l'ANAH sont conditionnées à un effort des collectivités locales et il est donc essentiel que les communautés de communes puissent s'engager.

- Le Conseil Communautaire, à l'unanimité moins 1 voix contre, approuve le PLH de la CCPR qui sera transmis au Préfet de l'Isère et au Comité régional de l'Habitat. Le Conseil Communautaire devra prendre une nouvelle délibération en fin de procédure.

3/ Voirie communautaire.

Gaby Girard et Patrick Guerry présentent les 2 opérations d'aménagement routier soumises au vote du Conseil Communautaire :

3.1 Aménagement carrefour Paul Eluard Roussillon : convention de groupement de commandes.

- Le projet a pour objet la création d'un giratoire qui permettra de rendre plus fonctionnelle et d'améliorer la sécurité de ce carrefour. Le giratoire comprend 3 branches bidirectionnelles et une branche à sens unique (rue Grande). Plusieurs îlots sont supprimés et la sortie de la rue Grande est améliorée. Des trottoirs sont créés afin de permettre la continuité piétonne entre les différentes voies desservies. La commune de Roussillon prend en charge le traitement des eaux pluviales, l'éclairage public (génie civil dans ce marché), les espaces verts. Le conseil Général de l'Isère finance le revêtement de chaussée de l'anneau du giratoire qui est une voirie départementale (RD 134).
-Une partie des travaux relevant de la compétence communale, il est proposé de faire usage de la convention de groupement de commandes sur les bases traditionnelles. La CCPR sera le coordonnateur du groupement. Le coût estimatif des travaux s'élève à 409 242 € HT : 309 042 € pour la CCPR et 100 200 € HT pour la commune de Roussillon.
- Le Conseil Communautaire unanime approuve ce programme, le lancement des marchés de travaux, la convention de groupement de commandes. L'inscription des crédits budgétaires est proposée au BP 2011.

3.2 Aménagement montée de Planissieux Chanas : convention de groupement de commandes.

-L'étude d'aménagement, débutée en 2005, peut aujourd'hui se concrétiser partiellement. La commune de Chanas, ayant à sa charge la construction d'un réseau d'eaux pluviales ainsi que l'enfouissement des réseaux, a terminé la partie basse de ce projet. La CCPR peut donc procéder aux travaux de chaussée sur une distance d'environ 250 ml située entre la rue du Dauphiné (RD 519b) et la rue Fernandat.

L'étroitesse de cette rue (entre 4.70 ml et 3.60 ml) a contraint le bureau d'études à concevoir une voirie comportant un caniveau central et des refuges piétons en bordures basses semi-franchissables de part et d'autre de la chaussée (sauf dans la partie basse la plus étroite).
-Une partie des travaux relevant de la compétence communale, il est proposé de faire usage de la convention de groupement de commandes sur les bases traditionnelles. La CCPR sera le coordonnateur du groupement. Le coût estimatif des travaux s'élève à 145 670 € HT : 131 170 € pour la CCPR et 14 500 € HT pour la commune de Chanas.
- Gérard Lericq pose la question du passage des personnes handicapées ou des poussettes. Il est répondu que la faible largeur de la voie ne permet pas la création de passages protégés aux dimensions adaptées.
Josiane Xavier propose la solution des passages alternés. Il est rappelé que des surlargeurs de chaussée seront créées aux endroits où cela est possible.
Le Conseil Communautaire, à l'unanimité moins une abstention, approuve ce programme, le lancement des marchés de travaux, la convention de groupement de commandes. L'inscription des crédits budgétaires est proposée au BP 2011.

4/ Personnel communautaire : assurances des risques statutaires.

- Francis Charvet expose que la CCPR, comme de nombreuses collectivités du département, a souscrit, dans le cadre d'un contrat groupe géré par le centre de gestion de l'Isère, un contrat d'assurance couvrant les risques statutaires de ses agents (décès, invalidité, maladie,…) qui vient à échéance le 31 décembre 2011.
- Le Conseil Communautaire unanime décide de conserver ce dispositif en chargeant le centre de gestion de négocier, auprès d'une entreprise d'assurance agréée, un contrat groupe ouvert à adhésion facultative, chaque collectivité se réservant la faculté d'y adhérer. Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- ✓ Agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. :

Décès, accidents du travail, maladie ordinaire, longue maladie/ longue durée, maternité.

- ✓ Agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L.

Accident du travail, maladie grave, maternité, maladie ordinaire.
- Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la collectivité une ou plusieurs formules.
- Ces conventions auront les caractéristiques suivantes :
Durée du contrat : 4 ans, à effet au premier janvier 2012.
Régime du contrat : capitalisation.

5/ ViaRhôna : demande de subvention.

Un groupement de commandes, ayant pour objet la fourniture de panneaux de signalisation et d'information sur la véloroute ViaRhôna dans la traversée du syndicat mixte Rhône Pluriel, a été conclu entre les communautés de communes de la région de Condrieu, du Pilat Rhodanien et du Pays Roussillonnais. Le marché a été attribué à SES Sécurité et Signalisation pour un montant de 57 948,34 € HT. Le Conseil Communautaire unanime décide de solliciter la labellisation du projet au titre du plan Rhône et de déposer des demandes de subventions auprès des fonds européens du FEDER (27 891,47 €) et de la région Rhône-Alpes (11 953,50 €).

L'ordre du jour épuisé, Francis Charvet clôt la séance du Conseil Communautaire.

Le Président,
F. CHARVET

Débat d'orientations budgétaires 2011
Recettes de fonctionnement

Tableau 1

	B 2010	CA 2010	BP 2011
Compensation Taxe Professionnelle/ Impôts de remplacement	39 532 000	39 676 746	39 676 000
Taxe Enlèvement Ordures Ménagères	1 965 000	1 987 413	2 029 000
Dotations Etat	4 294 000	4 295 716	4 295 000
Fonds départemental TP	860 000	869 097	869 000
Déchets	600 000	773 878	800 000
Conservatoire/CIEM	355 000	289 123	278 000
Piscine Charly Kirakossian	85 000	84 669	82 000
Aqualône	50 000	140 383	38 000
Aires gens du voyage	136 000	144 887	140 000
Planning familial	0	0	30 000
Médiathèque	5 000	6 789	5 000
Logement	31 000	31 531	28 000
Remboursement frais personnel	30 000	66 160	60 000
Recettes diverses	30 300	70 826	20 000
TOTAL	**47 973 300**	**48 437 219**	**48 350 000**

23/03/2011

Débat d'orientations budgétaires 2011
Dépenses de fonctionnement

	BP 2010	B 2010	CA 2010	BP 2011
011 Charges à caractère général	6 549 000	6 549 000	6 040 860	6 800 000
012 Charges de personnel	4 139 000	4 109 000	3 975 637	4 400 000
014 Atténuation de produits	30 491 000	30 491 000	30 486 573	30 487 000
65 Autres charges de gestion	2 297 000	2 327 000	2 308 253	2 752 000
66 Charges financières	151 000	151 000	145 059	95 000
67 Charges exceptionnelles	480 000	485 000	384 072	585 000
Opérations d'ordre	3 853 000	3 861 300	264 763	3 231 000
TOTAL	**47 960 000**	**47 973 300**	**43 605 217**	**48 350 000**

Débat d'orientations budgétaires 2011

Recettes d'Investissement 2010/2011

Tableau 3

	BP 2010	B 2010	CA 2010	Reports 2010	BP 2011	B 2011 (BP + reports)
Excedent investissement n-1	768 695	768 695	768 695		1 272 034	1 272 034
Excedent fonctionnement capitalisé n-1	3 805 783	3 805 783	3 805 783		4 832 002	4 832 002
Prélèvement fonctionnement	3 560 000	3 568 300			2 934 000	2 934 000
FCTVA	1 400 000	1 400 000	533 942		500 258	500 258
Subventions	713 523	713 523	377 162			0
Emprunts		164 000	0		325 606	**325 606**
Travaux pour communes	242 000	347 000	167 344	164 500	202 000	366 500
Autres recettes	0	0	2 820			0
Opérations d'ordre	293 000	293 000	264 763		297 000	297 000
TOTAL	**10 783 000**	**11 060 300**	**5 920 509**	**164 500**	**10 362 900**	**10 527 400**

Débat d'orientations budgétaires 2011

Tableau 4

Dépenses d'investissement 2010/2011

	B 2010	CA 2010	Restes à réaliser 2010	BP 2011	RàR 2010 + BP 2011
Capital emprunts	400 000	396 908	0	374 000	374 000
Travaux de voirie	5 187 000	2 834 537	2 476 000	2 880 000	5 356 000
Travaux pour communes	347 000	167 344	164 500	202 000	366 500
Equipements sportifs	870 000	120 616	772 300	40 000	812 300
Conservatoire	907 000	296 641	598 100	70 000	668 100
Déchets ménagers	418 000	265 529	163 000	20 000	183 000
Locaux CCPR	218 000	82 278	107 000	43 000	150 000
Réseau de transport	1 000 000	135	500 000		500 000
Logement	137 000	23 000	114 000	363 000	477 000
Gens du voyage	812 000		808 000		808 000
Economie	605 000	418 836		440 000	440 000
Fonds de concours	115 000	10 000	105 000		105 000
Planning familial				200 000	200 000
Médiathèque	0	10 013			0
Salle spectacle	0	0	0	33 000	33 000
Divers	44 300	22 638	54 500		54 500
TOTAL	**11 060 300**	**4 648 474**	**5 862 400**	**4 665 000**	**10 527 400**

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2011

Tableau 5

Restes à réaliser 2010

	Restes à réaliser 2010	
Giratoire Plein Sud	1 315 000	
Programme voirie 2010	680 000	
Traversée Glay St Clair du Rhône	285 000	
RD 37 b trottoirs clonas sur Varèze	127 000	
Voirie divers (études / solde travaux)	69 000	RD4-RD28/ RD 134 la chapelle/ RD 134 2ème tranche/ RD 134 Paul Eluard/rue du Dauphiné/ Ayencins
Travaux pour communes : Traversée de Glay - St Clair du Rhône 79 000€ Aménagement trottoirs Clonas sur Varèze 80 000€ Divers 5 500€	164 500	
Aire d'accueil des gens du voyage : - aquisitions foncières 78 000 €, - aire accueil 480 000 €, - aire de grand passage : 250 000 €	808 000	
Réaménagement Piscine Charly KIRAKOSSIAN	678 500	
Mobilier + matériel Aqualône	43 800	
Mur escalade gymnase Salaise	50 000	
Conservatoire : - site de St Clair du Rhone 585 000 € - site de Roussillon 9 700 €, - site de St Maurice l'Exil 3 400 €	598 100	
Aménagement arrêts de bus pour réseau de transport	500 000	
Petit camion ordures ménagères	163 000	
Locaux CCPR aménagement RDC	107 000	
Fonds de concours communes	219 000	tourisme/ logement/commerce
Divers mobilier matériel	54 500	INF/ voirie/ adm
TOTAL	**5 862 400**	

23/03/2011

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2011

Projets Dépenses d'investissement 2011

Tableau 6

Libelle Operation	Projets 2011
Programme voirie 2011	2 400 000 €
Carrefour Paul Eluard - Roussillon	300 000 €
Montée de Planissieux Chanas	150 000 €
Réseaux Plein sud par le biais d'une subvention au budget annexe	440 000 €
Rénovation planning familial	200 000 €
Façade, étanchéité toiture conservatoire site Roussillon	70 000 €
Divers travaux aqualône	40 000 €
Etude sur création espace multiculturel	33 000 €
Fournitures panneaux de signalisaton Vélo route en goupement de commande (part CCPR	30 000 €
Aménagement RDC locaux CCPR crédits complémentaires (107 000 € financés sur reports 2010)	30 000 €
Mezzanine ateliers services techniques CCPR	13 000 €
Conteneur ordures ménagères enterré	20 000 €
Travaux de voirie pour communes	202 000 €
Aides aux opérations de logement	363 000 €
Remboursement capital emprunts	374 000 €
TOTAL	**4 665 000 €**

Communauté de Communes du Pays Roussillonnais

Programme Local de l'Habitat

9 Mars 2011

Validation du Programme Local de l'Habitat

Historique :

- Novembre 2010 : Délibération de la CCPR approuvant le PLH
- Décembre 2010 – Janvier 2011 : envoi pour avis aux communes
- Février 2011 : Consultation des autres institutions et partenaires
- Mars 2011 : Délibération de la CCPR approuvant le PLH
- Mars 2011 : Envoi du PLH au Préfet de l'Isère
- Avril 2011 : Présentation du PLH au Comité Régional de l'Habitat
- Mi 2011 : Approbation définitive du document par la CCPR

PLH

LE PROGRAMME D’ACTIONS

ACTION n°1 :
Réaliser un programme de 584 logements locatifs publics

Contenu de l'action :

Programme envisagé par les communes, à réaliser dans les 6 ans du PLH :

Communes	Objectif visé par la commune	comparaison avec l'objectif SCOT
AGNIN	3	1
ANJOU	8	5
ASSIEU	6	2
AUBERIVES-SUR-VAREZE	4	=
BOUGE-CHAMBALUD	22	18
CHANAS	30	5
LA CHAPELLE-DE-SURIEU	2	=
CHEYSSIEU	3	=
CLONAS-SUR-VAREZE	6	2
LE PEAGE-DE- ROUSSILLON	46	-26
LES ROCHES-DE-CONDRIEU	6	-8
ROUSSILLON	92	7
SABLONS	20	=
SAINT-ALBAN-DU-RHONE	12	10
SAINT-CLAIR-DU-RHONE	30	1
SAINT-MAURICE-L'EXIL	62	3
SAINT-PRIM	18	11
SAINT-ROMAIN-DE-SURIEU	7	6
SALAISE-SUR-SANNE	157	111
SONNAY	9	5
VERNIOZ	26	23
VILLE-SOUS-ANJOU	15	12
CCPR	584	+ 188

- Un programme qui répond largement aux objectifs du SCOT.

- Un pourcentage de PLAI de 25% à appliquer dans les opérations.

ACTION n°2 :
Organiser la filière « logement public abordable» pour réduire les coûts

Contenu de l'action :

- Réduire les coûts des opérations : « plans types » pour certaines opérations, groupements de commandes,…

- Réduire les charges pour les locataires

Mise en œuvre :

- Rencontre organisée entre les communes et les bailleurs sociaux.

- Pour favoriser les économies de charges, on aura recours aux opérations avec **labels énergétiques** (QEB, BBC, THPE).

La Région Rhône-Alpes apporte une aide sur les AMO pour les opérations de construction de logements sociaux en BBC.

- La CCPR incitera les bailleurs sociaux à poursuivre les opérations de **réhabilitation** des logements existants, dans un objectif d'économies de charges et de confort pour les locataires.

La Région apporte désormais une aide pour la réhabilitation des logements sociaux : 2000 €, 3000 € ou 4000 € par logement suivant le niveau de performance énergétique atteint.

ACTION n°3 :
Mobiliser et optimiser la ressource foncière par les PLU

Contenu de l'action :

- Mobiliser le foncier nécessaire à la diversité de l'habitat

Les documents d'urbanisme peuvent permettre de préparer les programmes de construction et donc de maîtriser le développement des communes sans forcément recourir à l'acquisition de foncier.

- Promouvoir un urbanisme durable

Réfléchir à des formes urbaines durables (habitat en bande, individuel groupé, petit collectif, collectif) parce que moins consommatrices de foncier et économes en charges.

Mise en oeuvre :

Intégrer dans le PADD et le règlement du PLU les dispositions possibles en matière d'urbanisme règlementaire pour mobiliser le foncier, sans l'acquérir. Les règles auxquelles le constructeur doit se soumettre sont clairement précisées : emplacements ou secteurs réservés, formes urbaines, règles de densité (possibilité de majoration de COS), taux minimal de locatifs sociaux...

ACTION n°4 :
Aider la production de locatifs publics réellement abordables réalisés en PLUS et PLAi

Contenu de l'action :

Apporter une aide financière par logement locatif public produit en PLUS ou PLAI pour favoriser la production réellement abordable.

Mise en oeuvre :

- Aide CCPR :

- **3000 €** par logement PLUS
- **4000 €** par logement PLAI

Le budget annuel pour la CCPR est estimé à 313 833 €.

- Aide Conseil Général de l'Isère : 100 € /m² pour un PLAI neuf BBC

- Aide Région Rhône-Alpes : aide de 2000 €, 3000 € ou 4000 € par logement suivant le niveau de performance énergétique.

ACTION n°5 :
Lancer une OPAH pour mobiliser et améliorer le parc privé

Contenu de l'action et mise en œuvre :

Après la réforme de l'Anah, l'OPAH lancée en janvier 2010 a évolué et a été prolongée jusqu'en 2013.

Un avenant à la convention a été signé. Il précise les nouveaux objectifs quantitatifs et les niveaux d'aides de l'Anah et de la CCPR pour 2011 à 2013.
Les objectifs annuels sont de 15 logements Propriétaires Bailleurs et de 33 logements Propriétaires Occupants, pour un budget annuel estimé à environ 85 000 € pour la CCPR.

ACTION n°6 :
Réaliser un programme d'accession sociale pour favoriser le parcours résidentiel

Contenu de l'action :

Inciter les bailleurs publics à réaliser des opérations en location accession ou en accession sociale.
Cette action doit permettre d'aider des ménages à accéder à la propriété dans des conditions plus favorables.

Mise en oeuvre :

• **Un objectif de 60 logements aidés en accession sociale ou en location accession.**

• Une aide financière de la CCPR, versée au bailleur :
- 3000 € par logement en accession sociale
- 4000 € par logement en location accession

ACTION n°7 :
Aider les jeunes à accéder au logement

Contenu de l'action et mise en œuvre:

- **Prévoir une proportion de 30% de petits logements** dans les programmes sociaux.
- Sur les opérations financées par un collecteur 1%, croiser les listes de demandeurs du collecteur 1% et de la commune, afin de favoriser l'octroi aux jeunes salariés locaux.
- Mettre en place les aides à l'accession sociale des jeunes ménages, notamment pour ceux qui sont actuellement logés en HLM (action 6) .
- Evaluer, le moment venu, le besoin en logements des jeunes lié au développement de la ZIP ou des zones commerciales et des contrats précaires ou de l'intérim : le besoin devra être dimensionné par l'observatoire logement et le Groupe de Direction du PLH.

ACTION n°8 :
Organiser localement la Lutte contre l'Habitat Indigne

Contenu de l'action :

Le **dispositif départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne (LHI)** est actuellement opérationnel. Le PLH doit organiser le repérage des situations sur la CCPR.

Mise en oeuvre :

- Dans chaque commune, un élu sera désigné comme un relais local pour aider au repérage des situations de logements indignes, insalubres ou indécents sur sa commune.
- Ce dispositif est totalement intégré à l'OPAH qui définit la coordination avec le dispositif LHI départemental.

ACTION n°9 :
Organiser l’offre en hébergement d’urgence ou temporaire

Contenu de l’action :

Travail de l’UMIJ avec l’ensemble des partenaires du territoire pour le montage d’une solution d’hébergement temporaire et d’urgence.

L’UMIJ sera chargé d'accueillir et de s'occuper des ménages concernés d'un point de vue pratique mais également de réaliser un accompagnement personnalisé afin de rechercher des solutions d'hébergement pérennes.

Ce dispositif s’inscrit dans la politique locale de l’habitat du CLH, et les solutions seront recherchées avec l’ensemble des bailleurs et des autres structures du Pays Roussillonnais et de l’Isère Rhôdanienne.

Mise en oeuvre :

- Définition des caractéristiques du dispositif
- Mise en place d’instances de fonctionnement
- Mise en place dans un premier temps de 8 places d’hébergement temporaire, puis ensuite de 3 places d’hébergement d’urgence

ACTION n°10 :
Terminer l'aménagement des aires d'accueil des gens du voyage prévues au Schéma départemental

Contenu de l'action :

Le Schéma départemental d'accueil des gens du voyage impose la création de 5 aires de passage ou de séjour et 1 aire de grand passage. 3 petites aires ont été mises en service. Les 3 aires restantes doivent être aménagées sur Roussillon et Péage de Roussillon. La commune accueillant l'aire de grand passage étant exonérée de la petite aire, **il reste donc 2 aires à réaliser.**

Mise en œuvre :

Après obtention des autorisations administratives, aménagement de la petite aire d'accueil et de l'aire de grand passage sur les communes de Roussillon et de Péage de Roussillon.

ACTION n°11:
Adapter le dispositif de fonctionnement et de suivi du CLH

Contenu de l'action et mise en oeuvre:

Une organisation à structurer pour suivre et orienter le PLH :
- Etablir un règlement intérieur pour le fonctionnement de la commission sociale du CLH ;
- Mettre en place un **groupe de direction** : évaluation, gestion, décisions à partir de la prospective à 6 ans, de l'état d'avancement du programme et des indicateurs d'évolution ;
- Faire réaliser chaque année **l'Observatoire du logement.** Cet observatoire servira de tableau de bord pour le Groupe de Direction ; il permettra d'établir les bilans réguliers du CLH et du PLH ;
- Etablir annuellement une **programmation** des logements abordables en neuf et réhabilitation.

Budget annuel PLH pour la CCPR

Actions		Budget annuel moyen
4 - Aide à la production de logements locatifs publics (95,5 logements par an)		313 833 € (moyenne annuelle)
5 - OPAH Amélioration du parc privé	Animation Aides aux logements locatifs Aides Propriétaires Occupants	34 707 € 33 000 € 16 500 €
6 - Aide à l'accession sociale et location-accession (10 logements par an)		35 000 € (moyenne annuelle)
9 - Logement temporaire ou d'urgence		56 000 € (estimation)
10 - Aires d'accueil des gens du voyage		A déterminer
11 - CLH		41 200 €
Coût annuel estimatif		Avec OPAH **530 240 €** Sans OPAH **446 033 €**